

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les nouvelles ressources fiscales. Après les sacrifices immédiats indispensables, il faudra obtenir l'égalité des sacrifices devant l'impôt. — La Société des Nations et les canibales ! — Trop de personnel. — En Allemagne.

La loi créant de nouvelles ressources fiscales est de nouveau devant le Sénat après avoir été votée à toute vapeur par la Chambre.

Elle sera vraisemblablement définitivement promulguée avant fin courant et applicable dès le 1^{er} juillet.

Neuf milliards de ressources nouvelles !

Un budget de 22 milliards. Voilà l'effort demandé au pays.

Les critiques pleuvent de tous côtés. Le contribuable trouve qu'il paie trop. C'est naturel. Mais on se trouve en présence de dépenses faites, de dettes souvent sacrées. Il fallait payer sous peine d'acculer le pays à la honteuse banqueroute.

M. Joseph-Barthélemy, député du Gers, fait à ce sujet quelques commentaires intéressants :

Les théoriciens de la fiscalité démocratique acrobatisent de leurs sarcasmes trop faciles l'enfant difforme qui est né de la rapide gestation parlementaire. Oh ! quel beau rôle on s'assure en venant affirmer la pureté des principes et d'un idéal à des gens qui sont en train de se noyer ! Que ceux-ci s'accrochent aux branches, ils ont fait leur devoir. Nous n'avons pas agi autrement.

Nous sommes plusieurs à avoir défendu, devant les électeurs, le programme financier démocratique de la « Quatrième République » : pas d'impôts qui constituent des entraves à la marche des affaires et, par conséquent, paralysent la renaissance du pays ; pas d'impôts indirects, qui pèsent lourdement sur la classe la plus nombreuse de la nation, qui s'incorporent au prix des choses, en élèvent le prix, et s'opposent par conséquent au progrès des exportations ; des impôts directs, épargnant les petites fortunes et les fortunes en formation, et frappant chacun suivant sa faculté de payer. Oui, nous avons affirmé ce programme et nous y demeurons fidèles ; c'est l'idéal auquel nous tendons de tous nos efforts pendant notre législature.

Mais, aujourd'hui, cet idéal s'est heurté à des obstacles qui nous sont apparus comme insurmontables. Les évènements formidables qui ont marqué la perception de l'impôt sur le revenu, ainsi que celle de l'impôt sur les salaires, nous ont surabondamment démontré, ce dont nous nous doutions déjà, qu'il n'y a pas dans notre pays un organisme assez fortement construit pour assurer l'assiette et la perception d'un système formidable d'impôts directs. Cet organisme, nous exigeons du Gouvernement qu'il soit établi. Mais, en attendant, il faut vivre, *Primo vivere*. Un Etat ne vit pas sans argent. Cet argent, ce n'est pas dans deux ans, ni dans un mois, qu'il le faut ; c'est aujourd'hui, c'est tout de suite, c'est sur l'heure.

Et alors, les impôts indirects se sont présentés à nous, avec leurs vices évidents d'incidence et de répercussion, mais aussi avec leurs exceptionnelles qualités au point de vue de la technique fiscale : ils rentrent facilement, mettent immédiatement de l'argent dans les caisses publiques ; le contribuable les paie volontiers, sans s'en apercevoir, et même, on pourrait dire sans ironie, qu'il cherche parfois l'occasion de les payer : en allumant une cigarette, en buvant un verre de liqueur, en faisant un voyage. Ce sont ces impôts sur les consommateurs de luxe, que nous avons surchargés, épargnant, dans toute la mesure possible, les consommations de première nécessité.

D'ailleurs, il faut reconnaître qu'ils sont exigeants, ceux qui trouvent que nous n'avons pas demandé suffisamment à l'impôt direct. L'impôt sur le revenu ya, dans certains cas, jusqu'à demander aux citoyens la moitié de leurs revenus. L'impôt sur les successions, qui, en dépit des classifications administratives, est un véritable impôt direct, l'impôt sur le capital à la mode française, fait à l'Etat une part magnifique. Les impôts proprement dits sur les consommations ne représentent que le tiers des ressources budgétaires.

Toutefois, il importe de le répéter et il faudra le rappeler dans les discussions prochaines, seules les cir-

constances anormales que nous traversons justifient, par la nécessité même, la politique fiscale que nous a proposée le Gouvernement. Il s'agit de se mettre immédiatement à l'œuvre et de réaliser, dans le plus bref délai possible, le principe de l'égalité des sacrifices devant l'impôt.

M. Hubert Bourgin de la Ligue Civique souligne la singulière attitude de Lloyd George dans ses pourparlers avec l'envoyé de Lénine :

« Voilà bien une nouvelle doctrine que celle d'être obligé d'approuver les usages d'un gouvernement ou les mœurs d'un peuple avant de se mettre à faire du commerce avec lui. Un négociant peut-il toujours s'inquiéter des antécédents et de la conduite de ses futurs clients ? »

C'est peut-être une doctrine nouvelle, M. Lloyd George, mais en tout cas c'est celle que vous avez sanctionnée de votre signature au pacte de la Société des Nations.

La Société des Nations, M. Lloyd George, a été constituée justement pour se préoccuper des usages des gouvernements, des mœurs des peuples et des antécédents du commerce. Elle veut distinguer entre les nations sociables et les autres. Elle ne veut admettre que celles qui ont fait leurs preuves et qui donnent des garanties à l'univers civilisé.

La Société des Nations se compose de nations, M. Lloyd George, et pas seulement de « négociants » ; assimilez-vous le gouvernement de Sa Majesté à un conseil d'administration de société par actions ?

L'Angleterre a fait du commerce avec « les canibales », M. Lloyd George, et, puisque vous le rappelez, nous voulons bien que ce soit un de ses titres de gloire ; mais, si elle avait dans l'une de ses mains ses cotonnades, dont le placement, nous le comprenons, vous tient tant à cœur, elle tenait dans l'autre un bon fusil. Le fusil aidant, elle n'a pas seulement commercé avec les canibales ; elle les a colonisés, pour pouvoir faire plus sûrement son commerce.

Si l'Angleterre veut assumer le même rôle à l'égard des canibales de Moscou, tout va bien : le pacte de la Société des Nations sera respecté. Mais si, au contraire, l'humour de M. Lloyd George masque une autre doctrine, si les intérêts du négoce masquent eux-mêmes dans le monde civilisé, où ils perpétuent la guerre, la tyrannie et l'anarchie, si contre le crime international incarné par eux, l'humanité est désarmée au profit des fabriques de Manchester, il faut saluer dans les déclarations de M. Lloyd George un des plus beaux exemples de la casuistique faussée et plausante et réellement féroce ou l'après désir du gain conduit le Mercantilisme.

Il est, du reste, des Anglais pleins de bon sens qui pensent comme M. Bourgin. *The Globe*, un grand journal britannique, termine ainsi un article sur les pourparlers engagés :

« Nous ne désirons pas la présence de M. Krassine ; il n'a rien à nous offrir, et ce qu'il pourrait nous proposer est souillé d'un sang innocent ; l'accepter serait nous rendre complices des crimes bolchevistes. Nous ne pouvons avoir de relations avec un gouvernement qui a comme principes le vol et l'assassinat. M. Krassine est un étranger indésirable ; plus tôt il sera renvoyé dans le pays qu'il a contribué à ruiner, plus tôt l'opinion britannique sera satisfaite. »

A quand l'exécution nécessaire ? ...

On nous parle sans cesse de restrictions indispensables pour améliorer le coût de la vie. C'est une vérité qu'il est bon de propager. Mais ne conviendrait-il pas aussi de demander à l'Etat de prêcher d'exemple en réduisant le personnel inutile des grandes administrations,

C'est un détail qui a son importance et que *l'Informateur Civique* met bien en relief dans les lignes qui suivent :

« Le personnel trop nombreux est une des causes du mauvais rendement et la principale des dépenses exagérées. »

Tout le monde sait qu'un travail traîne et se fait mal quand on est trois pour accomplir la tâche d'un seul ; chacun pense que « l'autre » pourrait le faire plutôt que lui-même. Cela est le cas dans la plupart des administrations d'Etat.

Un exemple de la surabondance du personnel : j'assiste à la consul-

tation du médecin pour un employé demandant du repos. Elle en a réellement besoin et elle l'aura. Incontinent, je lui dis : « Votre travail ne souffrira pas d'une longue absence ? » Elle rit : « Je suis à la statistique (?) » une camarade fait mon travail, celui d'une autre qui est malade et le sien. Avec le travail de trois elle n'occupe pas sa journée. Vous pouvez être tranquille. »

Je suis tranquille ! Les trois touchent leurs appointements à la fin du mois.

Ceci n'est pas un exemple isolé, mais monnaie courante. Les femmes malgré tout, ne savent pas rester inactives ; elles ne lisent pas, elles ne fument pas. Alors, on en voit broder, coudre, raccommoder leurs bas. Qui peut les blâmer ? Elles n'ont rien à faire. D'autres font marcher les machines pour des clients du dehors.

Et les appointements courent... D'où vient cet excès de personnel ? En grande partie d'une singulière conception de l'importance que l'on peut avoir dans les étages moyens de l'administration. Il semble que cette importance soit en raison directe du nombre des employés que l'on a sous ses ordres — mais non pas du travail utile qu'ils font. Chaque chef ou sous-chef de bureau veut avoir son personnel « à lui », le plus nombreux possible. Quelquefois, aussi, il veut garder près de lui une petite employée élégante et pimpante qui passe une heure ou deux par jour au bureau semant autour d'elle des goûts de luxe et des habitudes de paresse.

Mais les appointements de la petite courent, comme les autres... Qui la signalera ? Ce devrait être son chef. Nous savons pourquoi il n'en fera rien.

La crise ministérielle allemande n'est pas terminée. Partis populistes, démocrates, discutent mais ne s'entendent pas.

Le parti démocrate est toujours, en raison de la Conférence de Spa et de la situation générale, disposé à concourir à la formation d'un ministère dont feraient également partie le centre et les populistes allemands. Mais il exige qu'au préalable il soit déclaré formellement, solennellement et sans aucune réticence, que le gouvernement reconnaît la Constitution de Weimar, qu'il la défendra et qu'il est prêt à travailler à la reconstitution de l'Allemagne sur une base républicaine.

Or, les populistes ont formulé de nouvelles objections. On disait cependant que leur leader M. Heinze, avait remis aux démocrates une déclaration approuvée par les principaux populistes, dans laquelle ceux-ci déclaraient se placer sur le terrain de la Constitution, tenir compte de la situation existante et vouloir s'abstenir d'une agitation monarchiste une fois dans le gouvernement et dans la coalition.

Il y a donc un petit temps d'arrêt dans les pourparlers qui étaient sur le point d'aboutir.

Le mercredi 23 juin, aura lieu la première fête commémorative de la bataille de Verdun.

Le 21 février 1916, l'armée allemande déclenchait sa formidable offensive et le 23 juin de la même année, le péril de la prise de Verdun était définitivement écarté. C'est ce jour là que le mot historique du maréchal Pétain : « On ne passe pas ! » prenait toute sa valeur. C'est cette première fête de commémoration, organisée par la municipalité, sera présidée par le ministre de la guerre, assisté du ministre des pensions, de M. Raymond Poincaré, des maréchaux Foch et Pétain. Les drapeaux de 18 régiments figureront dans le défilé, ainsi que des délégations des anciennes troupes de Verdun.

Le programme de la fête comportera une cérémonie au cimetière militaire : la pose de la première pierre du monument aux soldats de Verdun qui sera élevé en plein cœur de la ville et, le soir, l'embrasement des ruines.

La Chine ne signera pas le traité avec la Turquie

Le cabinet a décidé de ne pas signer le traité avec la Turquie parce que la Chine n'a pas déclaré la guerre à la Turquie et aussi parce que la Chine demande l'abolition chez elle de l'extraterritorialité, tandis que le traité prévoit le maintien des capitulations en Turquie.

Pour endiguer la vague de baisse

M. Lavayssé, chef du service des fraudes à la préfecture de police, a fait saisir dans divers bureaux de poste et de télégraphe un certain nombre de télégrammes et lettres invitant les producteurs de province à supprimer leurs envois sur les marchés de Paris pour la viande de boucherie et les légumes.

M. Deis, juge d'instruction, maintenant en possession de cette correspondance, va ouvrir une information sur ces faits délictueux tendant à enrayer la baisse.

Une révision de la loi des retraites ouvrières

Le ministre du travail va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi, actuellement soumis au contre-sens du ministre des finances, qui a harmonisé la loi des retraites ouvrières et paysannes avec les conditions économiques présentes, et à y apporter un certain nombre de modifica-

tion de détail dictées par une expérience de dix années. Il élève le maximum de salaires au-dessous duquel les Français sont admis au bénéfice de l'assurance, et relève les cotisations actuelles. Moyennant ce sacrifice, auquel s'ajouterait, comme par le passé, une cotisation égale de l'employeur, les assurés pourraient bénéficier à soixante ans, après une trentaine d'années de versements, d'une rente annuelle de plus de 1.000 francs.

La Presse républicaine départementale

L'Association de la presse républicaine départementale s'est réunie dimanche matin en assemblée générale et après avoir entendu l'exposé de la situation financière, a procédé à l'élection partielle de son comité.

Ont été élus : Président, M. Ferdinand Réal ; vice-présidents : MM. Maurice Schwob, Paul Mercier et Maurice Sarraut ; secrétaire général : M. Léon Reflay.

Les revendications des Retraités

La Confédération générale des retraités civils et militaires de France a tenu son dixième congrès dimanche. Environ 400.000 retraités avaient tenu à se faire représenter. Le programme général des revendications des retraités, qui comprend la mise à égalité des pensions liquidées ou à liquider, l'attribution de majorations de pension à tous les retraités, sans aucune exception, le maintien de l'allocation de vie chère, etc., etc., a été adopté à l'unanimité.

A l'issue de la réunion, les représentants du bloc des Fédérations et Unions confédérées ont été reçus par M. Glasquet, représentant le président du conseil, auquel ils ont remis le vœu adopté par le Congrès.

Les cheminots radiés veulent aller vivre en Russie

Le bureau de la C. G. T. communique la note suivante :

« Conformément à la décision prise par la commission administrative dans sa séance du 17 juin, le bureau confédéral adresse au président du conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du conseil,

« Vous n'ignorez pas qu'à la suite de la récente grève des chemins de fer, de nombreuses radiations ont été prononcées dans le personnel, et que des ateliers ont été licenciés. Un nombre considérable de travailleurs sont ainsi sans emploi. Ils n'ont même pas la possibilité de subvenir à leur existence par leur activité professionnelle. Frappés d'index dans ce pays, et désireux de vivre et de faire vivre leurs familles par leur travail, ils ont songé à s'expatrier. De nombreux centres, notamment Périgueux, Saintes, La Roche-sur-Yon, Saint-Pierre-des-Corps, etc., nous parviennent des demandes d'ouvriers qui songent à se rendre en Russie. Nous sommes prêts à vous communiquer une liste nominative globale des personnes ainsi désireuses d'obtenir leurs passeports, et nous espérons que vous voudrez bien leur leur accorder.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président du conseil, l'assurance de notre considération.

« Le bureau confédéral. »

Dans le Sud-Ouest

A la suite des pourparlers entre la municipalité de Bayonne et les bouchers, le prix de vente au détail a été réduit de 1 franc par kilo sur le veau et de 50 centimes sur le bœuf.

Du vin qui perd 20 à 25 fr. par hecto.

Il y a une baisse très sensible sur les vins dans le Midi, et qui se fait sentir à Paris. Elle s'explique par l'abondance de la prochaine récolte, par la nécessité pour les vigneronniers de vider leurs caves. Les négociants de Bercy ont dû vendre, et ils vendent le plus vite possible. Quelques-uns laisseront des plumes dans l'opération, car ils n'avaient pas prévu la dégringolade des prix. En outre ils se trouvent dans la nécessité de réaliser, de faire de l'argent pour acheter le vin nouveau d'où une baisse de 20 à 25 fr. par hecto.

CHRONIQUE LOCALE

UN BON CONSEIL

Samedi, dans la séance de la Chambre, un bon conseil a été donné. Nous tenons à le souligner. Il intéressera tous nos lecteurs.

Des députés se plaignaient du manque des transports, de l'embouteillage des marchandises sur les quais de gare.

Et M. Barthe, député de la région viticole, faisait entendre de vives critiques.

« Nous sommes à trois mois de la récolte et il y a 12 millions d'hectolitres dans les chais des producteurs du Midi. Il faudrait un programme méthodique », disait-il.

M. Barthe avait raison. Le réseau du Midi est embouteillé ? Qu'on le débouteille, qu'on rétablisse le plus vite possible les transports.

C'est bien dit. Et tout le monde applaudit.

Mais M. le rapporteur général a pris la parole et il a répondu à M. Barthe : « Je tiens à dire, en effet, que le réseau du Nord, où il n'y a pas de grèves, il y a plus de matériel que de trafic n'en comporte, car le Nord est obligé d'attendre le trafic qui lui vient ordinairement des autres réseaux et dont le retard est dû aux grèves qui ont éclaté sur leurs lignes. Voilà la vérité ».

Et le rapporteur général a ajouté : « M. Barthe, député du Midi, ne manquera donc pas de rappeler ces faits si graves aux cheminots, pour les engager à ne plus se mettre en grève, afin de permettre aux viticulteurs d'expédier leur récolte. »

M. Barthe s'est associé pleinement aux paroles du rapporteur général.

Voilà donc un bon conseil donné à ceux qui orientent contre la vie chère et qui font tout leur possible pour arrêter les transports, pour faire diminuer la production, pour augmenter encore la cherté de la vie.

La logique, ce semble, exigerait que ces gens-là se résignent à subir la vie chère. Il n'est pas raisonnable, en effet, que, provoquant l'arrêt des transports, ils puissent élever des protestations contre cet arrêt.

Les déclarations du rapporteur général sont à retenir : elles sont d'une logique tellement impeccable, que l'interpellateur lui-même, M. Barthe, les a approuvées.

C'est ainsi qu'il a rendu hommage à l'effort du gouvernement qui avait assuré le service des transports, fin avril, service qui fut interrompu par la grève pendant tout le mois de mai.

M. Barthe n'est pas un « réactionnaire ». Au contraire. Mais il défend les intérêts de ses électeurs, des viticulteurs, intérêts qui ne sont pas, à proprement parler, tout à fait conformes à ceux des gréviculteurs.

Les viticulteurs ont du vin : ils veulent le vendre, avant la récolte prochaine qui s'annonce abondante. S'ils ne le vendent pas avant la récolte, ils risquent de perdre ou le vin en cave ou la récolte. La perte serait lourde.

Le bon conseil donné à la Chambre par le Gouvernement et approuvé par le représentant des viticulteurs du Midi, à savoir que les transports doivent être assurés si l'on veut enrayer la crise de la vie chère, sera-t-il écouté ? C'est à souhaiter.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Bonnefont Jean-Jacques-Ernest : excellent soldat d'une très belle attitude au feu. Mort glorieusement le 8 septembre 1914, à la ferme des Grandes-Perthes (Marne), en résistant bravement à l'ennemi au cours d'un combat acharné. A été cité.

Binarmont Lucien-Henri : bon et brave soldat. Au front depuis septembre 1914, blessé le 17 mars 1915 à Mesnil-Her-Hurlus, et une deuxième fois à Verdun, en février 1916. Tué à son poste de combat le 28 juillet 1917, aux Eparges. A été cité.

Benetou François : bon soldat courageux et dévoué. Blessé moriellement au cours d'un bombardement en allant prendre position pour l'attaque, le 8 mai 1915 devant Rodincourt. A été cité.

Bouchetout Barthélemy-Eugène : bon soldat. A trouvé de l'argent pour réaliser, de faire de l'argent pour acheter le vin nouveau d'où une baisse de 20 à 25 fr. par hecto.

Boutant Etienne : très bon soldat, courageux et dévoué. Enseveli par l'explosion

